

L'aide publique canadienne au développement

Dans son action de suivi de la CNUED, le Canada continuera de mettre l'accent sur la mobilisation efficace des ressources de toutes provenances. Dans cette perspective, l'APD demeurera la principale source des fonds concessionnels accordés aux pays en développement par les voies bilatérales et multilatérales.

L'objectif primordial de l'APD canadienne consiste à venir en aide aux pays et aux populations les plus pauvres du monde. Lors de la CNUED, le Canada a réaffirmé son engagement d'atteindre le plus tôt possible l'objectif d'un ratio APD/PNB de l'ordre de 0,7 p. 100. Le Canada reste déterminé à atteindre cet objectif, bien que nos efforts en vue de nous en rapprocher doivent être pondérés en fonction de la réalité des restrictions budgétaires.

Le Canada est résolu à intégrer l'optique du développement durable dans son programme d'APD; il s'emploie, avec ses partenaires canadiens et étrangers, à relever la capacité des pays en développement de favoriser un développement durable du point de vue écologique.

En 1992, au terme d'un processus intensif de consultation de ses partenaires, l'ACDI a publié sa Politique environnementale en matière de développement durable. Cette politique constitue un volet important du cadre de développement durable de l'Agence et elle fait partie intégrante de l'action visant à ce que l'ACDI s'acquitte de son mandat, qui est de promouvoir le développement durable.

Les principaux axes de cette politique sont les suivants : intégrer les considérations environnementales dans la prise de décisions et dans la programmation; assigner un rang de priorité élevé à la prestation d'une aide aux pays en développement afin qu'ils accroissent leur capacité de s'attaquer aux questions et problèmes qui se posent dans le domaine de l'environnement; enfin, oeuvrer en liaison étroite avec nos partenaires canadiens et étrangers afin de les aider à relever le défi qui consiste à intégrer les considérations environnementales dans leurs activités. Cette politique encourage les pays en développement à unir leurs efforts à ceux de l'ACDI afin de mettre en oeuvre des programmes nationaux d'ensemble orientés vers l'instauration d'un développement durable.

En 1992, le Canada a estimé qu'au cours des cinq années précédentes, l'ACDI avait affecté 1,32 milliard de dollars à des programmes dans les domaines de l'environnement et du développement s'inscrivant directement dans l'optique d'Action 21.